

LE NORD.

EMPARONS-NOUS DU SOL.

LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE
DU NORD

ST-JEROME, 27 MARS 1890

J. J. GRIGNON
Rédacteur

MAGASIN A BON MARCHÉ !

Le soussigné informe le public qu'il a toujours en mains un assortiment complet de **MARCHANDISES SECHES** pour toute saison. Une spécialité dans les **INDIENNES**, les **COTONNAGES**, les **ETOFFES A ROBES**, patrons les plus nouveaux, etc., etc. Le tout au plus bas prix. Il n'y a rien de plus sûr que de faire une visite pour se convaincre des bas prix qui règnent dans cet établissement.

MOULINS A BATTRE

CRIBLES ET RATEAUX,

QUI PROVIENNENT DU FONDS DE BANQUEROUTE DE JOSEPH LIMOGES.

Pour être vendu à des conditions plus faciles qui ne s'est encore jamais vu.

C'EST UNE CHANCE OFFERTE AUX CULTIVATEURS.

W. H. SCOTT

MAGASIN DU BON MARCHÉ

Rue St-Jérôme près du pont en face de la Banque du Peuple,

SAINT-JEROME.

FONDERIE DUMONTVILLE

ETABLIE EN 1877.

Fonderie, Fonte et Cuivre, et Atelier de Mécanique.

TOURNAGE, PLANAGE, TARAUDAGE, &c., &c.

EXÉCUTION DE MACHINERIES EN GENERAL.

VENTES A SACRIFICE !

Machine de Scie..... à 20 p.c. de réduction

Machine à Bardeau..... à 25 p.c. do

Machines à Moulures (Shapers).... à 20 p.c. do

Arbres de Scies..... à 20 p.c. do

GRANDE REDUCTION

Sur Poëles à Bois de toutes sortes (stock bien assorti), afin d'en faciliter l'écoulement avant la fin de l'hiver; aussi, sur tous autres articles en magasin.

St-Jérôme, 27 Février 1890.

ALF. A. LAVIOLETTE.

Nos Compagnies d'Assurance.

Voici les noms des principales Compagnies d'Assurance qui prennent des risques dans notre ville et dans ses environs :

CANADA LIFE, QUEEN,
ROYAL, COMMERCIAL UNION,
IMPERIAL, PHENIX.

Pertes Payées.

Parmi les pertes que ces diverses compagnies ont payées depuis quelques années, nous citerons celles dignes de mention :

St-Adèle.—H. B. Laflur, Jos. Filiatrault, N.P.; St-Anne des Plaines.—Dr. D. Gaudette, E. Bourard Daunais, \$600.00; St-Hippolyte.—Francis Cox, \$700.00; St-Jérôme.—E. Gibault, Jérôme Latour, Joseph Coursol, L. Cousineau, A. Hamelin, J. B. Laballe, \$300; Or de Martigny, \$450; J. Lauzon, \$500; A. Prud'homme, \$600; Frank McNamee, \$700; J. B. Gascon, \$1800; C. F. Beauchemin, \$3500; Frédéric Aubin, \$4000, etc.

En un mot dans notre ville seule, les Compagnies d'Assurance mentionnées plus haut ont payé en argent plus de \$12,000 à leurs assurés qui ont subi des pertes et pas un de ceux-ci n'a eu à se plaindre, soit d'un retard soit d'une réduction. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Dr C. L. de MARTIGNY

Agent pour St-Jérôme et le district de Terrebonne.

AVIS PUBLIC.

M. BRUVO BEAULIEU croit qu'il est de son devoir de solliciter le public pour l'encourager à qu'on a bien voulu lui donner, et en même temps il annonce à ses nombreux pratiques qu'il vient d'agrandir son magasin pour y placer ses nouvelles Marchandises d'Épicerie, y compris la Farine, le Gru, le Son, etc., etc., échangeant tous les produits de la terre pour sa marchandise. De plus, il tient un clos de Bois et le livre à Domicile.

Rue de la Gare | ST-JEROME

FEUILLETON

- LA -

VOLEUSE D'ENFANT

— Pourquoi attendre et prolonger sa tristesse ? C'était depuis longtemps mon projet. Après l'heureuse assurance que vous m'avez donnée, il n'y a plus à hésiter.

— Je crois qu'elle sera ravie de joie... mais... mais si par hasard elle refusait ?

— Si elle refusait ? répéta l'intendant avec une grimace de méfiance ; ce serait un signe que vous m'auriez trompé, Catherine ; et certainement, après un tel outrage, je ne supporterais plus un moment sa présence au château. Mais, bah, bah, elle ne peut pas refuser. Ce mariage doit la rendre heureuse, je possède une jolie petite fortune ; Marthe ne devra plus servir personne et elle aura une vie facile et agréable.

Catherine marcha silencieusement pendant quelque temps, tandis que Mathys se frottait les mains et se livrait à de riantes réflexions. Elle s'arrêta tout à coup à l'entrée d'un sentier.

— Excusez-moi, monsieur l'intendant ; il est très-honorable pour la femme d'un pauvre garde-chasse d'aller ainsi au village, en compagnie de son maître ; mais il faut que je fasse un tour là-bas à la petite ferme, pour chercher du lin, et la fermière m'attend à neuf heures.

— C'est bien, Catherine, je vous souhaite le bonjour. Après-demain, vous apprendrez de la gouvernante qu'elle va devenir l'épouse légitime de Mathys. Ce sera une joyeuse noce, et, comme vous m'avez rendu service dans cette affaire, je ferai en sorte que vous y assistiez. Il y a derrière votre maison, près des bois, une pièce de terre sur laquelle il y a eu de l'orge. Dès demain, vous pouvez la cultiver, je vous la donne en location.

La paysanne bégaya un remerciement et s'étoigna dans le sentier qui était bordé de chaque côté de buissons d'aunes. Elle marchait très lentement et jetait par moment un regard à travers le feuillage, pour voir si l'intendant n'avait pas atteint le tournant du chemin. Dès qu'elle le vit disparaître derrière le coin du bois, elle retourna sur la route et se dirigea à pas précipités vers le château.

Elle était effrayée et triste ; le cœur lui battait avec violence. Quelle imprudence elle avait commise ! Réduite, par la nécessité, à employer un moyen extrême, elle avait cru sauver son amie par un mensonge, et maintenant ce mensonge allait se retourner contre elle pour lui porter sans doute un coup irréparable et la chasser décidément d'Orsdaël.

En marchant, elle se parlait à elle-même et se torturait l'esprit pour réparer, si c'était possible, le mal qu'elle avait fait involontairement. Il ne lui restait plus d'autre espoir que de décider Marthe à jouer jusqu'au bout sa triste comédie avec l'intendant. Catherine savait bien que son amie accueillerait ce conseil avec horreur, d'autant plus qu'elle avait compris, aux paroles de Mathys, que la haine de la gouvernante contre lui avait encore augmenté ; mais que faire contre un enchaînement de circonstances fatales ? Et puisque Marthe avait entrepris une lutte légitime contre les voleurs et les bourreaux de son enfant, pourquoi reculerait-elle devant un rôle à poursuivre, quand la délivrance de sa pauvre Laure pouvait être le prix de ce nouveau sacrifice ?

Catherine atteignit bientôt la plaine au milieu de laquelle s'élevaient les tours d'Orsdaël, et, de l'élévation sur laquelle elle se trouvait, elle regarda attentivement de tous côtés. Tout à coup elle jeta un cri de joie et de surprise. Elle voyait la gouvernante assise avec Hélène sur un banc, au fond du jardin, derrière le château. Elles étaient tout à fait seules ; il n'y avait là personne que le jardinier, et il travaillait à une grande distance.

La paysanne ralentit le pas, prit une allure indifférente, s'avança doucement, comme si elle se promenait, vers la barrière du jardin et s'y glissa. Elle fit de loin un signe pressant à la gouvernante. Celle-ci, étonnée de ses

gestes singuliers, se leva et dit à la demoiselle :

— Hélène, reste ici sur le banc, Catherine a quelque chose d'important à me dire. Fais comme si tu ne l'avais pas aperçue.

— A votre aise, bonne Marthe, répondit la jeune fille. Je ne bougerai pas.

La paysanne s'avança dans le sentier et s'approcha silencieusement de la veuve, qui s'était mise un peu à l'écart et s'était assise sur un banc, le dos tourné au château.

— Asseyez-vous à côté de moi, Catherine, dit-elle, et parlez doucement, car le bois peut cacher des espions. Qu'avez-vous ? Il y a des larmes dans vos yeux.

— Oui, mon cœur est oppressé d'effroi. Vous allez subir une épreuve surprenante, Marthe, et je tremble à la pensée que les forces nécessaires vous manqueront.

— Quelle nouvelle souffrance m'est imposée ? C'est égal, mon courage ne succombera pas.

Catherine hochait douloureusement la tête.

— Fatales illusions ! soupira-t-elle. Vous êtes si heureuse de pouvoir savourer à loisir l'amour de votre enfant, que vous oubliez tout au monde et ne faites plus d'efforts pour la délivrance de son triste esclavage. Votre taiblesse, je le crains, votre imprévoyance, seront sans doute la cause d'un grand malheur.

— Catherine, comme votre reproche est faux ! Il ne se passe pas une minute sans que j'aie devant les yeux le but sacré que je me suis proposé.

— Soit ; mais, depuis quelques semaines, vous refusez de faire les sacrifices nécessaires pour l'atteindre. Vous avez traité M. Mathys avec un froidier si hautain, qu'il vient de me déclarer son intention formelle de vous éloigner du château dès demain.

— O ciel ! s'écria la veuve d'une voix étouffée. Être séparée de ma malheureuse enfant, peut-être pour toujours ! Et je ne sais rien encore, rien, sinon qu'il n'y a aucun moyen pour moi de faire reconnaître mes droits paternels.

— Soyez calme, Marthe, tout dépend de votre volonté et de votre force d'esprit : on vous laisse le choix ; vous êtes vous-même appelée à prononcer sur votre sort. Si vous comprenez jusqu'où le sacrifice d'une mère pour le bonheur de son enfant peut et doit s'étendre, vous saurez bientôt le secret ; car le moyen infaillible vous en est offert. Si vous hésitez, si la résolution nécessaire vient à vous manquer, vous serez demain loin d'Orsdaël et votre Laure restera la fille et la victime de madame de Bruinsteen, jusqu'à ce qu'une mort prématurée ou l'aliénation mentale couronne la méchanceté de ses bourreaux.

— Grâce, épargnez-moi, Catherine ! Parlez clairement. Pourquoi me mettre ainsi à la torture ?

— C'est nécessaire, Marthe ; vous devez comprendre que la moindre faiblesse peut devenir un crime, et que votre réponse va décider comme un arrêt suprême de la vie de votre enfant et de votre propre bonheur.

Elle prit la main de son amie et la serra avec une tendre compassion, en disant :

— Ayez courage, et écoutez-moi avec calme... M. Mathys veut risquer près de vous une tentative solennelle et décisive. Demain, si vous proposerez... il vous demandera si vous voulez devenir sa femme. Ne refusez pas.

— La femme de Mathys ! s'écria la veuve avec la pâleur de la mort sur les joues. Moi l'épouse de cet homme vil et bas ?

— Vous vous trompez sur le sens de mes paroles, interrompit la paysanne. Je ne veux pas dire que vous deviez devenir la femme de cet homme méprisable. Acceptez sa proposition en apparence. Il y a cent moyens de reculer ensuite. En attendant, vous aurez, comme fiancée de Mathys, le droit de l'interroger sur sa vie passée, et si vous savez vous y prendre, la découverte du secret ne peut vous échapper. La délivrance de votre enfant sera donc le prix de votre sacrifice ; ne trouvez-vous donc pas dans votre cœur de mère la force nécessaire pour le conquérir ? Allons, chère Marthe, tranquillisez-moi ; dites-moi que vous subirez encore avec courage cette dernière épreuve. Vous ne me répondez pas ?

— Ah ! laissez-moi pleurer, dit Marthe en sanglotant, les larmes calmeront un peu mon angoisse et dissiperont l'étourdissement de mon cerveau.

— Pour l'amour de Dieu, Marthe, ne perdez pas de temps. On peut nous

surprendre à chaque instant et interrompre notre conversation. Ayez pitié de votre enfant ; son sort est entre vos mains. Décidez : sera-t-elle libre et heureuse, ou condamnée à la folie ou à une mort lente ? Parlez, déliez-moi de la frayeur qui me fait trembler !

Marthe répondit avec un pénible sourire.

— Lui faire croire que je consens à devenir sa femme ? Hélas ! c'est bien là ce qu'on exige de moi, n'est-ce pas ? Eh bien, si vous croyez que ce mot puisse sauver mon enfant, je le prononcerai. Priez, Catherine, pour que mon courage soit plus fort que mon mépris, que mon indignation.

— Merci, merci ; j'ai eu tort de douter de la force de votre volonté...

— Chut ! ne parlez plus : j'entends quelque chose derrière le syringat ! interrompit Marthe.

Elles écoutèrent silencieusement ; c'était le jardinier qui s'acheminait dans le sentier, une botte de longues branches sur l'épaule et qui froissait le feuillage avec son fardeau. Il passa sans faire, du moins en apparence, la moindre attention aux deux femmes. Il jeta cependant un regard oblique sur la jeune fille et haussa les épaules d'un air moitié ironique, moitié compatissant, en la voyant assise sur le banc, immobile comme une vraie folle.

— Écoutez, chère Marthe, reprit Catherine. Vous devez vous attendre à la déclaration d'amour de l'intendant ; il ne manquera pas, dans cet entretien solennel, de vous témoigner un redoublement de tendresse. Si vous le repoussez par une froideur invincible, il en conclura que vous le haïssez, et il accomplira sa première résolution.

— Non, Catherine, je me contenterai pour lui faire voir que je l'écoute avec reconnaissance.

— Cela ne suffit pas. Il s'imagine que vous l'aimez.

— L'insolent ! s'écria la gouvernante. De l'amour pour ce monstre ? Dès que je l'aperçois, mon cœur frémit et se soulève.

— Je le sais ; mais vous devez feindre le contraire. Si il vous force à un pareil avou, dites-lui franchement que vous l'aimez. Cette pensée vous épouvante ? Vous tremblez comme un roseau ? Mathys vous inspire-t-il donc un horreur telle ?

— Une horreur inexprimable, Catherine. Jugez et décidez. La semaine passée, il a frappé si cruellement ma pauvre Laure, qu'elle a porté plusieurs jours les traces de sa cruauté. Le misérable a imprimé sa griffe sur la joue de mon enfant ! Et je lui dirais que je l'aime ! Quelle créature peut à ce point faire violence à sa nature ? Ah ! pour le bonheur de ma fille, j'affronterais mille morts cruelles ; mais le courage me manque pour cette abdication de ma conscience, pour ce suicide moral.

— Et pourtant il n'y a pas à choisir, dit la paysanne ; être chassé d'Orsdaël et laisser votre enfant livrée à ses bourreaux ou prier sous l'odieuse nécessité.

La veuve endurait des souffrances indicibles ; sa figure était d'un pâleur mortelle, ses mains se tordaient fiévreusement, des frissons nerveux parcouraient tout son corps.

— Idée terrible ! murmura-t-elle. L'ennemi le plus cruel de mon enfant me parlera d'amour. Je devrai prêter l'oreille à ses galanteries abominables, et lui dire : « Je vous aime ! » souiller mes lèvres par ces paroles impies !

Il y eut un silence assez long. Lorsque Catherine crut que l'émotion de son amie était un peu calmée, elle reprit :

— Ma bonne Marthe, c'est un combat décisif ; et vous devriez en calculer les chances avec une froide prudence, comme un soldat qui voit en même temps la mort et la victoire devant ses yeux. Peut-être n'auriez-vous pas un effort si douloureux à faire sur vous-même. J'ai prié Mathys de ménager votre retenue ; peut-être le contenteriez-vous par quelques paroles ambiguës. Espérons qu'il ne sortira pas des bornes convenables ; mais, quel qu'il en soit, n'oubliez pas que vous vous repentirez éternellement si, faute de volonté, vous condamniez votre enfant au désespoir et à l'esclavage. J'ai compassion de votre triste sort ; je bénirais Dieu, si je pouvais souffrir à votre place ; mais...

En ce moment, une fenêtre du château fut ouverte violemment, et une voix courroucée appela la gouvernante par son nom.

— C'est la comtesse ! s'écria Marthe effrayée, j'ai oublié l'heure. Nous devons rentrer... Éloignez-vous, Catherine. Ah ! comme je vais être grondée et insultée !

La paysanne dit en s'en allant :

— Coûte que coûte, Marthe, il faut que vous parliez encore aujourd'hui ; je veux vous armer pour l'épreuve suprême. Moi aussi, j'ai entrepris un combat contre les bourreaux de votre enfant.

La veuve murmura en s'approchant de la jeune fille :

— Suis-moi, Hélène, madame la comtesse... ta mère nous a appelés.

La jeune fille s'avança silencieusement à côté de sa gouvernante, jusqu'à ce que le sentier les eût conduites hors de la vue de la fenêtre. Alors, elle demanda d'une voix presque inintelligible :

— Marthe, que vous a dit Catherine ? Comme vos joues sont pâles ? Vous avez du chagrin, n'est-ce pas ?

— Ça n'est rien, bégaya la veuve, une triste nouvelle, mon émotion se passera.

— Cette Catherine ! je n'ai pas beaucoup de confiance en elle, Marthe. Elle est amicale envers vous ; mais elle rit toujours d'un air aimable avec l'intendant. C'est peut-être une méchante femme.

— Une méchante femme ? répéta la veuve. Elle est la bonté et l'abnégation mêmes. Elle vous aime comme si vous étiez son propre enfant.

— Vous l'avez donc tout à fait changée par un effet de votre incompréhensible puissance ? Auparavant elle venait souvent au château ; elle a entendu plus d'une fois les cruelles injures dont ma mère m'accablait et jamais un signe de compassion n'est venu animer sa froide physionomie.

— Hélène, Hélène, tu es injuste sans le savoir. Cette femme-là donnerait son sang pour te voir heureuse. Tu auras un jour l'explication de cette énigme... Tais-toi maintenant, voilà le jardinier il pourrait nous entendre.

II

La gouvernante était assise dans sa chambre, la tête penchée et les yeux fermés. Par instants sa poitrine se soulevait et elle laissait échapper un pénible soupir.

Enfin elle leva lentement la tête et jeta un regard égaré dans l'espace. Un triste sourire erra sur ses lèvres ; l'expression de son visage était un mélange de souffrance, de résignation et de mépris.

Bientôt cependant ses pensées prirent une autre direction. Elle mit la main dans son sein, en tira la boîte d'or et l'ouvrit. Elle regarda pendant quelque temps le portrait avec une sorte d'effroi. Dans la disposition d'esprit où se trouvait Marthe, il lui sembla que les yeux du soldat s'animaient et qu'il la regardait d'un air de reproche. Cette illusion prit, dans son esprit agité, une sorte de réalité, et elle écarta instinctivement cette image comme celle d'un terrible accusateur ; mais peu à peu elle se remit, secoua la tête avec résolution, et rapprocha le portrait de ses yeux, en murmurant d'une voix tremblante :

— Oh ! mon Hector, comme votre regard est sévère ! Non, non, ne doutez pas de mon courage : je remplirai la mission que vous m'avez imposée sur votre lit de mort. Si j'ai hésité à l'approche de cette épreuve suprême, c'était par amour pour vous, c'était pour défendre le cœur, qui, au-delà du tombeau, continue à vous aimer, contre l'apparence même d'une souillure. Maintenant, la lutte est finie : la mère a triomphé en moi de l'épouse ; elle videra le calice jusqu'au fond. Ah ! c'est un martyre horrible ! descende aussi dans l'abîme de l'aveulement ; mais pour délivrer notre enfant, le gage de notre amour.

Elle se dressa sur ses pieds comme si un coup violent l'eût frappée, et écouta en palissant... Elle avait cru entendre un bruit de pas dans le corridor. Elle demeura immobile jusqu'à ce qu'elle fût convaincue de son erreur ; mais un cri d'angoisse lui échappa et elle se mit à trembler, en s'écriant d'une voix étouffée :

— Du courage ? de la volonté ? et déjà je frissonne et je palis à la crainte seule de son apparition !

Elle se laissa tomber sur une chaise. Sans doute une coëffice nouvelle descendit peu à peu dans son cœur ; car un sourire de défi se dessina lentement sur ses lèvres et une étincelle de courage s'alluma dans ses yeux.

Elle se leva et entra dans la seconde chambre, se mit devant le guichet et regarda, à travers le carreau, la jeune fille qui était occupée à lire dans un coin et qui apprenait sa leçon.

(A CONTINUER)

LE NORD

Journal Hebdomadaire, Publie à St-Jérôme, comté Terrebonne, par La Cie d'Imprimerie du NORD.

Abonnement... \$1.00 par année... 50 c. pour 6 mois

ANNONCES

Première insertion... 10 cts la ligne... Annonces à l'année tarifées par contrats spéciaux.

Z. DRAPEAU, Administrateur. Fermier de l'imprimerie du Nord, St Jérôme, Co. Terrebonne, P. Q.

LE NORD

SAINT-JÉROME, 27 MARS 1890.

A NOS ABONNES.

Nos abonnés doivent reconnaître, à première réflexion, qu'il nous est dans la plupart des cas très difficile, pour ne pas dire impossible, d'employer un agent collecteur pour percevoir des abonnements disséminés un peu partout.

M. Mercier à l'étranger.

Un journal français, le Gaulois, au cours d'un article élogieux sur Mgr Labelle, passe la remarque suivante au compte de M. Mercier: Pour beaucoup, M. Mercier agit en tacticien habile plutôt qu'en homme convaincu.

Une mesure libérale-conservatrice.

M. G. A. Nantel, le député de Terrebonne, est l'auteur d'un projet de loi qui doit marquer une phase nouvelle dans la politique financière de la province.

BILL.—Acte concernant les emprunts publics.

Vu l'état actuel des finances de la province de Québec, et la nécessité urgente de pratiquer dans l'administration des affaires publiques l'économie nécessaire au maintien et au crédit de nos institutions provinciales; vu l'opportunité de conférer au corps électoral un contrôle plus direct sur la dépense publique; En conséquence, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit:

1. La section suivante est ajoutée après la section troisième, du chapitre cinquième, du titre quatrième des Statuts refondus de la province de Québec:

SECTION III.—DES EMPRUNTS.

738a. Aucun emprunt permanent ne doit être fait avant d'être autorisé par une loi qui en indique l'objet et pourvue, au même temps, aux moyens d'en payer l'intérêt et le fonds d'amortissement s'il y a lieu.

Cette loi doit, dans les trente jours qui suivent sa sanction, être publiée au long et pendant deux mois dans la Gazette Officielle de Québec.

738b. L'emprunt ainsi autorisé ne doit être contracté qu'après que la loi passée à cet effet a été soumise aux électeurs, à l'élection générale des députés à l'Assemblée législative qui suit la sanction de telle loi, et approuvée par la majorité des votes enregistrés des dits électeurs.

738c. La proclamation et les brefs d'élection doivent annoncer que la loi autorisant tel emprunt sera soumise au vote des électeurs pendant cette élection.

Les officiers-rapporteurs, en publiant les instructions relatives aux manœuvres frauduleuses, doivent notifier aussi les électeurs de cet emprunt par un avis spécial contenu dans le même document.

738d. S'il y a votation elle a lieu en même temps sur les candidats et sur l'emprunt.

S'il y a élection par acclamation, les bureaux de votation n'en sont pas moins établis conformément à

la loi pour permettre aux voteurs de voter sur l'emprunt.

738e. Les cahiers de votation doivent contenir, outre les indications déjà requises, deux colonnes distinctes en tête desquelles sont inscrits respectivement les mots: "Pour l'emprunt" et "contre l'emprunt."

738f. Immédiatement après la clôture de la votation, le sous-officier rapporteur doit, et après qu'il a additionné les votes donnés pour chaque candidat, additionner aussi le nombre des "oui" et des "non" enregistrés sur l'emprunt; et dans le relevé qu'il fait ainsi que dans les copies qu'il prépare en vertu de l'article 344 des présents Statuts refondus, il indique en toute lettre le nombre des "oui" et des "non" ainsi comptés.

Le sous-officier rapporteur transmet l'état de la votation à l'officier-rapporteur, qui le remet, avec son rapport au greffier de la couronne en chancellerie.

Le greffier de la couronne en chancellerie, aussitôt après avoir reçu les rapports d'élection des députés élus à telle élection générale, doit additionner le nombre total des votes enregistrés pour ou contre l'emprunt, et en publier le résultat dans la Gazette Officielle de Québec dans les quinze jours qui suivent.

738g. Toutes les pénalités imposées par l'article 447 des présents statuts refondus, s'appliquent à tout ce qui peut être fait en vertu des dispositions contenues dans la présente section.

738h. Aucune opération financière de nature à accroître le volume des obligations de la province ou ayant pour résultat l'émission de debentures nouvelles n'a de force et effet qu'après avoir été soumise à la législature, et ratifiée suivant le mode indiqué dans la présente section.

L'article 743 des dits Statuts refondus est remplacé par le suivant:

743. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut, de temps à autre, dans le cas de besoin provenant d'insuffisance du revenu, produite par des causes imprévues, autoriser le trésorier d'effectuer les emprunts temporaires requis, au débit du fonds consolidé du revenu, de la manière, en la forme et pour les montants remboursables aux périodes de temps et portant des taux d'intérêt n'excédant pas six pour cent par année, que le lieutenant-gouverneur en conseil juge à propos.

Ces emprunts ne doivent pas excéder le montant du déficit du fonds consolidé du revenu, pour rencontrer les charges dont il est grevé par la loi, et en outre ils ne doivent pas excéder la somme de deux cent mille piastres; Le montant ainsi emprunté ne peut, sous peine de la mise en accusation du trésorier de la province (impeachment), être employée à d'autre fin que celle pour laquelle il a été obtenu.

Il est du devoir du gouvernement à la session qui suit tel emprunt, de justifier, devant la législature, de l'emploi des sommes ainsi empruntées, et de lui soumettre les votes et moyens de pourvoir au remboursement.

3. Le présent acte entrera en vigueur le jour de sa sanction.

Cette mesure, d'un intérêt capital, caractérise à perfection le sentiment patriotique de l'école libérale-conservatrice de cette province. Elle donne au pays un élément possible d'agitation constitutionnelle qui servira de correctif aux fermentations d'agitation de race.

Elle donne à l'électeur une plus large part dans l'administration des demers publics, mais en même temps une plus grande responsabilité dans les conséquences de cette administration. L'électeur est donc contraint de porter un plus vif intérêt à la chose publique. C'est là l'effet prédominant que doit produire cette sage politique.

Elle arrive à temps pour sauver la province de l'amère dérision dont elle a été l'objet lorsqu'en pleine chambre d'assemblée son premier ministre se levait et lançait à M. Desjardins l'épigramme apostrophique que l'on connaît: "Vous n'avez pas le droit de critiquer la finance de mon trésorier parce qu'il est marchand et que vous ne l'êtes pas."

L'opposition va démontrer que non-seulement les experts en matière de finance ont droit de critiquer sur l'administration de M. Mercier, mais que le plus humble électeur est capable de contrôler de son vote les emprunts désastreux que M. Mercier tente à droite et à gauche. La masse ne se prête pas, disent les amis du gaspillage, à l'effort de pa-

tiencie que requiert l'analyse des comptes publics. Eh bien! nous proposons aujourd'hui une excellente méthode d'abrèger et de simplifier la comptabilité dans les finances provinciales. Nous offrons aux électeurs même illeté un procédé élémentaire suffisant pour dirimer toute discussion de chiffres. Nous leur disons: De tous les calculs, de toutes les distinctions plus ou moins subtiles en dettes imputables au capital et en dettes imputables au revenu, de toute l'éloquence arithmétique de nos adversaires ressort le fait brutal qu'ils nous proposent un emprunt de 5 à 6 millions pour convertir la dette provinciale ou pour un objet quelconque. De sorte que l'électeur calcule par son gousset et non par la caisse publique qui est trop souvent un mythe même pour les plus clairvoyants. Nous posons comme certain que ce mode est infallible pour toucher les électeurs sur les intérêts de la province. L'expérience démontre que les emprunts municipaux auxquels les emprunts provinciaux doivent être assimilés, subissent toujours l'épreuve rigoureuse du vote contesté des électeurs et que dans la plupart des cas la liste des votants est épuisée au poll. Quelques-uns voudraient faire la plaisante objection que cette mesure constituerait un préjudice préjudiciable à l'industrie générale et que l'économie de bouts de chandelles reverrait son âge d'or, principalement en matière de chemins de fer. La réponse se trouve là, dans le fait que la province possède presque tous les chemins de fer qui requièrent subvention; et dans l'expérience du régime municipal qui prouve que le vote populaire a toujours été aussi éclairé qu'il le fallait dans les questions de bonus à l'industrie, lesquelles n'ont jamais manqué de cet incertain où l'on craint de voir le peuple s'aventurer.

Cette mesure est la pierre d'achoppement du gouvernement Mercier qui est acculé à l'emprunt sans autre issue possible. Eh bien! nous électeurs de la suivre et de voir s'il ne va pas tenter de leur cacher cet emprunt en faisant rejeter par sa majorité servile la législation que propose M. Nantel.

"L'Etendard" et M. Mercier.

Le correspondant parlementaire de l'Etendard apprécie sévèrement le vote des \$10,000 en faveur de l'Université de Toronto. Nous citons ses observations:

Hier, nous avons eu un long débat sur les \$10,000 que le gouvernement demande en faveur de l'Université de Toronto. En présentant les résolutions dont je vous ai communiqué le texte, l'autre jour, le premier ministre a prononcé un discours sophistique qui n'est que la répétition des arguments boiteux que l'Electeur a déjà voulu faire accepter et qui ont été réfutés à plusieurs reprises, d'une manière préemptoire, dans l'Etendard, la Vérité, et autres journaux.

M. Mercier nous a dit, en commençant, que l'Université de Toronto est une institution protestante, mais non point fanatique, où les jeunes gens vont apprendre qu'ils sont avant tout chrétiens; où ils vont puiser des sentiments larges et philanthropiques. C'est à dire que l'Université de Toronto se tient dans l'indifférentisme religieux, dans la neutralité. Au point de vue des principes, une telle institution est encore moins acceptable qu'une maison franchement protestante.

M. Mercier, à la suite de l'Electeur, a beaucoup appuyé sur le fait que le collège catholique de St-Michel, fondé par Mgr. Lynch, est affilié à l'Université et que deux prêtres de ce collège sont membres du sénat universitaire. J'ai déjà répondu à cet argument. L'affiliation du collège St-Michel ne change en rien la nature de l'Université elle-même, tandis que la présence, parmi les gouverneurs, de deux prêtres catholiques, ne fait qu'accentuer le caractère de neutralité absolue de cette institution. Il peut y avoir des raisons particulières qui justifient l'affiliation du collège St-Michel à une université de ce genre; nous n'avons rien à y voir. Mais ces raisons ne sauraient nous justifier de contribuer à l'érection de chaire d'enseignement neutre. A entendre M. Mercier, on aurait presque dit qu'en aidant à l'Université de Toronto on portait secours à une institution catholique. Mais alors ce n'est pas aux protestants d'Ontario qu'on veut plaire, mais à nos propres co-religionnaires. Et si le vote

des \$10,000 est de nature à faire plaisir aux protestants, c'est que l'Université de Toronto est une institution qui favorise la propagation de l'erreur protestante. Il n'y a pas à sortir de là.....

Un des arguments de M. Mercier m'a souverainement déplu. Il a dit que nous devions voter \$10,000 comme marque de reconnaissance à l'égard de M. Blake, chancelier de l'Université qui, lors du débat sur le bill McCarthy, a généralement risqué son avenir politique [sic] en prenant la défense des Canadiens-français et de leur langue. Certes, je suis le premier à louer M. Blake de son très beau discours devant la Chambre des Communes, discours qui lui fait grand honneur et qui lui donne droit à notre reconnaissance. Mais je ne puis admettre qu'en prenant ainsi notre défense il ait risqué, en quoique ce soit, son avenir politique. Somme nous donc des lépreux pour que celui qui nous donne la main soit contaminé? Ou bien la majorité des provinces est-elle tellement imbue de fanatisme et de haine aveugle qu'elle ne peut souffrir qu'on parle de nous en termes convenables? Les deux suppositions sont également inadmissibles.

Comme on le voit, nous ne sommes pas seuls à dénoncer cette faute ministérielle.

La Vérité de cette semaine contient aussi un article dans lequel ce vote absurde est traité suivant ses mérites.

Nous n'hésitons pas à affirmer que l'opinion dans notre province est fortement hostile à ce don mal avisé.

Juge par les siens.

L'Etendard relatant les incidents de l'interpellation Leblanc, au sujet du Table-Rock, apprécie de la manière suivante la logique du premier-ministre.

A la première accusation, le gouvernement répond que le rocher en question était sans valeur, et qu'il faut plutôt féliciter que blâmer M. Turcotte de l'avoir vendu \$3,000. Ce serait même une magnifique affaire. C'est là une réponse fort catégorique; seulement, il y a une petite difficulté, c'est que la dite propriété paraît avoir été vendue beaucoup plus cher que \$3,000 par le concessionnaire.

Sur le deuxième point M. Mercier a ergoté longtemps et d'une manière vraiment pénielle. C'était pénible de l'entendre. Si l'opposition a fait preuve d'enfantillage lors des résolutions de M. David sur la fédération impériale, le chef du cabinet est tombé dans le même défaut, hier soir. A chacun son tour. Parce que, au cours de sa déclaration, M. Leblanc a affirmé que M. Gourdeau a dit que M. Murphy lui a dit qu'il avait dû donner \$3,000 à M. Turcotte, M. Mercier n'a voulu voir qu'une affaire de oui-dire indigne de l'attention de la chambre. Combien de fois nous a-t-il répété: Le député de Laval dit que M. Gourdeau dit que M. Murphy a dit! On a eu beau lui faire remarquer que M. Leblanc va plus loin; qu'à la fin de sa déclaration il prend la responsabilité des paroles de M. Gourdeau, qu'il accuse formellement M. Murphy d'avoir accusé M. Turcotte de s'être vendu, M. Mercier a refusé d'en demander: M. Leblanc dit que M. Gourdeau dit que M. Murphy a dit; où est l'accusation? Voilà toute son argumentation. C'était je le répète un spectacle pénible.

Le scandale du Table-Rock

La preuve est complète — La spéculation prouvée — Querelle pour les dépoüilles.

L'enquête du Table-Rock a duré une journée, et déjà nous avons tous les faits nécessaires pour corroborer les accusations que nous avons portées à maintes reprises dans notre journal. L'affaire est d'une clarté parfaite. Il est prouvé que M. Owen Murphy, député de Québec-Ouest à l'Assemblée Législative, a profité de sa position de député pour acquérir du gouvernement, à vente privée, par l'intermédiaire d'un homme de paille, une propriété appartenant à la province, dans un but de spéculation et de gain.

Il est prouvé que M. Owen Murphy devait partager les dépoüilles, les fruits de cette spéculation, que son devoir de député lui défendait de faire, avec M. Francis Gourdeau, son associé dans la transaction. Il est prouvé que, une fois la spéculation faite, M. Murphy a essayé de jouer au plus fin avec M. Gourdeau, de s'attribuer dans le partage des dépoüilles la part du lion, et que, dans ce but il a essayé de faire croire à M. Bourdeau qu'il lui avait fallu faire de la corruption en haut lieu, et dépenser \$3,000 en sus du

prix d'achat, pour obtenir l'émission de la patente.

Il est prouvé que M. Murphy a insinué qu'il avait payé une somme d'argent au commissaire des Terres par interim.

Il est prouvé qu'à la suite des récriminations et des menaces de M. Gourdeau, M. Murphy a payé \$1000 à ce dernier, à condition qu'il lui renvoyât sa correspondance.

Voilà ce qui est prouvé contre M. Murphy.

Quant au gouvernement, il est prouvé que M. Rivard ayant fait un rapport évaluant le Table Rock à \$7,776. M. Turcotte, commissaire par interim, déclara spontanément que cette évaluation était trop élevée, et exigea un autre rapport, sans raison aucune pour justifier une telle conduite.

Il est prouvé qu'un nouveau rapport ayant été fait par M. Ross, évaluant le Table Rock à \$4,860, M. Turcotte décida, malgré les deux rapports, que le prix de vente serait de \$3,000.

Il est prouvé, par conséquent que M. Turcotte a vendu le Table-Rock à M. Murphy, sous le couvert de M. Rowe, \$4,776 de moins que la première évaluation, et \$1,460 de moins que la seconde.

Il est prouvé que M. Turcotte a vendu, à vente privée, à un député, une propriété publique, pour un prix inférieur aux évaluations faites par deux hommes choisis par le département.

Il est prouvé que cette propriété a été revendue par M. Murphy et Cie, \$12,000, soit \$9,000 de plus qu'il ne l'avaient payée.

Il est prouvé que, grâce à l'incurie ou à la faiblesse de M. Turcotte, la province a perdu au moins \$9,000 dans cette transaction.

Voilà le résumé de cette affaire désormais fameuse.

Tout ce que nous venons d'énoncer est prouvé au delà de tout doute.

Le fait de l'achat du Table-Rock par M. Murphy est évident. Les documents et les preuves testimonielles l'établissent surabondamment, c'est lui qui a tout fait. Il a même signé la demande d'achat faite soi-disant au nom de George Rowe.

Qu'on lise les passages suivants de la déposition sténographique de M. Taché, publiée dans l'Electeur le vendredi dernier:

Q.—Avez-vous eu connaissance d'une certaine vente faite à un nommé Geo. N. Rowe, par le gouvernement de cette province, d'une propriété connue sous le nom de Table-Rock, située près de Hull ou à Hull dans la rivière Ottawa?

R.—Oui.

Q.—Voulez-vous dire s'il vous plaît, qui a fait les démarches auprès du département des terres de la couronne, pour obtenir la concession en question?

R.—M. Owen Murphy.

Q.—Député à l'Assemblée Législative pour le collège électoral de Québec-Ouest?

R.—Oui.

Q.—Qui a conduit toutes les négociations pour obtenir cette concession?

R.—Owen Murphy.

Q.—M. Owen Murphy?

R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous Geo. N. Rowe?

R.—Non, monsieur.

Q.—L'avez-vous jamais vu?

R.—Non.....

Q.—Voulez-vous me dire qui a fait auprès de l'honorable M. Turcotte ou auprès de vous dans ce temps-là les démarches, pour obtenir la patente en question?

R.—Pour obtenir la patente?

Q.—Qui a fait les démarches auprès de M. Turcotte ou auprès de vous?

R.—C'est M. Owen Murphy.

Q.—C'est M. Owen Murphy qui a toujours continué, n'est-ce pas?

R.—Oui, monsieur, je n'ai pas vu d'autre personne à ce sujet.

Q.—A-t-il écrit des lettres au département des terres au sujet de l'octroi en question?

R.—Si vous voulez le savoir, c'est le 6 octobre que M. Garneau est parti pour l'Europe.

Q.—Eh bien, M. Owen Murphy a-t-il écrit des lettres au département des terres au sujet de l'affaire en question pour obtenir l'octroi qu'il demandait?

R.—Oui, monsieur, certainement.

Q.—Avez-vous ces lettres-là?

R.—Oui, monsieur. Il y a ici celles qui ont été faites officielles. J'ai ici la première lettre. Elle est signée par M. Rowe. La voici. Elle renferme le plan sur lequel est indiquée la propriété dont on désirait l'octroi.

Q.—A-t-il écrit des lettres au département des terres au sujet de la propriété en question a été écrite le 16 septembre 1887, et porte la signature de Geo. N. Rowe?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Savez-vous si c'est la signature du nommé Rowe?

R.—Je pense bien que oui, je ne puis pas vous dire au juste.

Q.—Vous ne connaissez pas sa signature?

R.—Non.

Et l'interrogatoire se continuant

sur ce point, voici ce qui finit par sortir:

Q.—Pouvez-vous me dire si cette lettre est de l'écriture de M. Geo. N. Rowe ou de l'écriture de M. Murphy?

R.—Je ne pense pas que ces deux lettres aient été écrites par la même personne.

Q.—La signature Geo. N. Rowe, savez-vous si c'est la même écriture que celle de M. Murphy?

R.—Je ne sais pas.

Q.—Est-ce l'écriture de M. Murphy?

R.—Il m'est impossible de dire cela.

La lettre dont il s'agit dans le moment est l'exhibit No. 5.

M. Fitzpatrick déclare de la part de M. Murphy qu'il n'y a pas de doute du tout sur la signature en question, c'est-à-dire que cette signature a été apposée par M. Murphy pour M. Rowe.

Comme on voit bien que M. Rowe n'est qu'un prête-nom. D'ailleurs M. Gourdeau juré positivement que les acquéreurs sont MM. Owen Murphy et lui-même.

Pendant l'an dernier M. Murphy n'ait avoir eu rien à faire avec cette transaction. Voici sa déclaration consignée au Hansard. C'était en réponse à un discours de M. Leblanc qui demandait déjà un comité d'enquête:

Je crois qu'il ne faut pas me traiter avec injustice et c'est ce que semble faire l'honorable député. S'il connaissait tout ce dont il s'agit, il ne parlerait pas ainsi. Les négociations n'ont pas été conduites par moi, mais par M. Fitzpatrick; tout ce que j'ai eu à faire, ça été de payer l'argent. (Débats, 1889, p. 2797.)

Or, au moment où M. Murphy faisait cette solennelle affirmation, les archives du département des Terres de la Couronne contenaient ses lettres dans lesquelles il parlait et agissait comme le directeur de toute l'affaire; des lettres dans le genre de celle-ci:

Québec, 18 Nov. 1887

(Privée)

Mon cher M. Taché,

La lettre promise au sujet de l'affaire des lots de Grève à Hull, n'est pas arrivée à destination. Je quitte la ville cette après-midi, et j'espère qu'à mon retour le tout sera arrangé pour clore la transaction. Il est probable que vous faites faire l'arpentage, afin de fixer les limites et de faire émettre des brevets. J'espère que les dépenses additionnelles, outre l'achat, seront aussi légères que possible, lorsque vous fournirez le brevet. Pouvez-vous en même temps donner à M. Rowe un plan montrant exactement ce qu'il achète. Vous m'occidez une grande faveur en faisant le plus de diligence possible dans cette affaire.

Votre, etc.,

(Signé) OWEN MURPHY, M. P. P.

Québec-Ouest.

E. E. Taché, écr,

M. Murphy déclarait en chambre l'an dernier qu'il n'avait pas conduit les négociations. Or, il est prouvé qu'il a signé lui-même le nom de Rowe sur la demande d'achat, qu'il a écrit lettres sur lettres, qu'il a dirigé toute la transaction, qu'il a reçu les lettres-patentes: "I am in receipt of your letter of yesterday transmitting me letters patent in favor of M. George N. Rowe for a deep water lot at Hull. Please accept my thanks accordingly" suivant les termes de sa lettre du 25 janvier, qu'il a payé le premier versement et le coût de la patente: "Ci-inclus \$700 en à compte que je vous envoie de la part de George Rowe" suivant les termes de sa lettre du 17 décembre; en un mot, il est prouvé que M. Murphy a tout fait, et que c'était lui et Gourdeau qui étaient les acheteurs sous le nom de Rowe l'invincible.

Que devient après cela sa déclaration de l'an dernier, la déclaration d'un député?

Le fait est que, pour nous, M. Murphy est absolument dans le même cas que M. Rykert, ce cas qualifié par M. Weidon, député d'Albert, de "crime of crimes."

A PROPOS D'AGRICULTURE

Encore un mot sur les couches-chaudes — Combien d'années une vache peut-elle donner un bon rendement? — Le trèfle engraisse-t-il la terre? — Un conseil pratique — Une recette précieuse — Une lourde taxe volontaire — Ne laissez rien perdre.

Encore un petit mot à propos de couche-chaude. A quelle profondeur faut-il semer les diverses graines dans la couche-chaude? Cette question est très importante; car il arrive souvent aux amateurs une foule de déboires de cette cause seulement. Souvent, le semis ne pousse pas parce que les graines, surtout les graines de fleurs, sont semées à une trop grande profondeur dans le sol ou parce qu'elles ne le sont pas assez. Dans le premier cas, elles germent; mais

comme elles ne peuvent percer la couche épaisse de terre qui les recouvre, elles périssent littéralement étouffées; dans l'autre cas, un soleil brûlant dessèche les graines et les brûle.

vants : Prenez des pommes de terre cuites ou crues et un oignon, hachez bien fin; pour chaque dix poules ajoutez une cueillerée de poivre et une de sel. Jetez un peu d'eau bouillante sur le tout et mélangez avec de la mouture de blé d'Inde.

Sans perdre de temps, il retourna chez lui et se mit en mesure de creuser son terrain à l'endroit indiqué. Il s'adressa à des ingénieurs topographes de Montréal, et les fouilles commencèrent.

Plusieurs femmes de la classe moyenne ont été habituées à voir à leur entretien, à acheter leur garde-robe avant leur mariage.

Auditeurs: MM. J. P. Nantel et P. P. E. P. N. P. Le maire a été autorisé par résolution du conseil à faire faire l'inspection du pont de fer.

R. G. GAUCHER, MARCHAND DE Ferronneries, QUINCAILLERIES, Peintures, Huiles, Vitres, ETC., ETC. Spécialité: La Peinture en Caoutchouc de A. A. WILSON. 219 & 221, RUE SAINT-PAUL, Coin de la Place Jacques-Cartier. MONTREAL. 3 FERMES A VENDRE Grands avantages offerts.

Le trèfle engraisse-t-il la terre où il pousse? M. Waldo F. Brown agronome distingué répond à cette question de la manière suivante:

La ville de New York peut justement être considérée comme une ville catholique: elle possède, en effet, 80 églises catholiques, ou il se dit chaque dimanche 392 messes.

L'argent et la ménagère. Nous lisons dans La Patrie, de Québec:

Le Dr Roome prétend que Hull est une voisine dangereuse pour Ottawa à cause de son état sanitaire.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES soumissionnés ont été saisis et vendus aux enchères.

PIANOS d'occasion pris en échange pour des PIANOS Hazelton, Fischer et Dominion.

Encore une parole d'un cultivateur pratique: Ne vendez jamais un brin de paille. Une tonne de paille vaut autant que les deux tiers d'une tonne de foin ordinaire.

L'avenir est dévoilé Prédiction d'un clairvoyant. On parle beaucoup en ce moment du clairvoyant de la rue Shaw, Montréal, dont la maison portant le No 245 reçoit de nombreux visiteurs.

NOTES LOCALES MM. A. Longpré et Chs. Godmer d'une part, et J. H. Leclair et Théodore Grignon d'autre part, viennent de compléter la révision, à l'amiable, de la liste électorale pour la ville et pour la paroisse.

AVIS. Est par le présent donné que Hector Henry, de Morin-Flat, a été interdit et que de ce fait est faite de lui, sous peine d'en subir les conséquences.

AVIS. Avant acquis par acte authentique en date du VINGT et UN du courant, les terrains, manufacture de meubles et les créances de M. Napoléon Smith, de la ville de St-Jérôme, je donne avis que je suis le seul autorisé à régler les affaires et à retirer les créances du dit Smith concernant la dite manufacture.

L. E. N. PRATTE 1876 Notre-Dame, Montréal.

L'amour de Zette.

—Te quitter! et il secoua la tête. Non, ce n'est pas moi qui te quitterai, c'est toi qui m'abandonneras. —Moi!

Le proscrit Morrison.

Un reporter du Monde qui est allé visiter le pénitencier de St-Vincent de Paul ainsi du proscrit Morrison de Megantic.

Un incendie.

Un incident assez curieux a eu lieu jeudi matin pendant le voyage du train de Roberval à Québec.

Nouvelles de Partout

—Une femme de Finch, Ontario, nommée madame Choules, est arrivée en cette ville il y a deux ans et mariée à un homme du nom de Richard Choules, employé du Grand Tronc.

Oshawa, Ont., 16.—Agnes Finigan, de Belleville, qui était en visite chez son frère à l'American Hotel, est partie vendredi dernier.

Ottawa, 16.—Une nouvelle reçue de Beata Brooke ce matin annonce que le cadavre de G. Hodgins, fermier bien connu de Canaan, canton de Cumberland, a été trouvé à quelques centaines de verges de sa demeure dans le bois.

Le suicide a causé un grand émoi dans le canton. Dans une des poches du défunt une lettre a été trouvée et indiquant de quelle manière il voulait que ses affaires fussent réglées.

—Le débat au Conseil Législatif, hier, a roulé sur la loi augmentant la représentation dans certaines divisions électorales.

—M. Elisée Noël de Sherbrooke, vient de publier un projet de constitution et de règlements d'une association provinciale agricole, basée sur l'affiliation des cercles organisés sous le système de secours mutuels.

Boutique à Louer. Local de 85 pieds sur 25, avec transmission de pouvoir, dans le centre de la ville. A. A. LAVIOLETTE

B. GOUGEON, Marchand de Chaussures (En face du Marché) RUE ST-GEORGE | ST-JEROME

JOSEPH CAMPEAU HOTEL DE PREMIERE CLASSE RUE ST-JEROME - ST-JEROME

Joseph N. Desjardins FERBLANTIER RUE ST-JEROME - ST-JEROME

J. BELANGER, Artiste - Photographe RUE ST-GEORGE | ST-JEROME

HECTOR LABELLE, BOULANGER RUE ST-JEROME | ST-JEROME

J. B. GUILBAULT HOTEL DE TEMPERANCE ST-JEROME

LOUIS BELANGER AVOCAT ST-JEROME (Maison Letang.) 12 a. 1888

C. LANTHIER ENTREPRENEUR DE Pompes Funèbres. Rue St-Jerome, ST-JEROME.

HOTEL du MARCHÉ TENU PAR Louis Corbeil, RUE ST-GEORGES, | ST-JEROME.

FORTIER & FOREST NOTAIRES Ste-Scholastique Argent à prêter.

P. A. LONGPRÉ NOTAIRE Rue St-Jerome, bloc L'Etang, S ANT-JEROME.

J.-B. DE CARVY HORLOGER-BIJOUTIER, RUE ST-JEROME | ST-JEROME Porte voisine l'Hotel Campeau

P. F. E. PETIT NOTAIRE ST-JEROME (Bloc Dr de Martigny)

CHS. GODMER, —MARCHAND DE— NOUVEAUTES Rue St-Jerome

Eugene Marchand, Horloger et Bijoutier RUE ST-JEROME. - ST-JEROME (Bloc RICHARD)

CLAQUES! CLAQUES!! CLAQUES!!! AU PRIX DE MONTREAL A LA CAISSE. GRAND ASSORTIMENT DE CHAUSSURES D'HIVER. — RAQUETTES, MITAINES ET CHEVREUILS. — VENEZ FAIRE UN PETIT TOUR. J. D. FOURNELLE.

BANQUE Ville-Marie —AGENCE DE— STE-THERESE.

Prête sur BILLETS, reçoit les argentés en DEPOT qui qu'en soient le montant, sans l'INTERET sur ceux à terme, et fait en général toutes les TRANSACTIONS DE BANQUE.

Bureau ouvert de 10 h. A. M. à 3 h. P. M. Ferme le samedi à 1 h. P. M. M. BOIVERT. Gerant.

Nota: Le bureau de la Banque Ville-Marie, de St-Jerôme, étant transporté en l'étude du Notaire soussigné, qui est nommé pour en régler les affaires encore pendantes. JOS. E. PARENT, N. P., ST-JEROME

GAUCHER et TEIMOSSE IMPORTATEURS DE: Vins, Liqueurs, Epicerie

242, 244 et 246 rue Saint-Paul VIS-A-VIS LA RUE ST-VINCENT Département des Provisions: Nos. 87, 89, 91 et 93 rue des Commissaires MONTREAL, P. Q. 12 Avril 1888

T. A. VIGEANT, Horloger et Bijoutier Agent de R. A. Taupier.

Offre au public tout un Stock de Banquette de Bijoux à 50c, dans la plâstre et tient toujours en main un assortiment de Montres, Horloges, Bijouterie, Joints de Mariage et Lunettes, Montre, Horloge et Bijouterie difficiles réparés avec soin et à bas prix. Tout ouvrage est garanti.

ST-JOVITE Comté de Terrebonne. JOS. E. PARENT NOTAIRE et COMMISSAIRE. Maison Villemaire. — Près du Marché. St. Jerome.

Argent à prêter sur première hypothèque, escompte de billets d'échéances ou autres achats et vente de propriétés sur commission. Plusieurs belles fermes et moulins et autres propriétés à vendre. Annonces dans les journaux gratuits.

Attention spéciale donnée aux Inventaires, au règlement et à l'administration des Successions et prompt reddition de compte. M. Parent représente aussi deux des meilleurs Assurances:

La North British & Mercantile, sur la vie et sur le feu. Capital et Fonds acc \$48,000,000 Revenu annuel, 10,300,000

LA CANADIENNE SUR LA VIE. 1a-11-18

MACHINE Bardaux "Eureka"



LA MEILLEURE SUR LE MARCHÉ. CAPACITÉ AU-DELA DE 20,000 BARDEAUX PAR JOUR. AUTRES SORTES A PRIX MODÉRÉS. Echantillon à la "FONDERIE DUMONTVILLE." ALF. A. LAVIOLETTE Agent.

Encouragez l'Industrie DES CANTONS DU NORD.

Aux maisons d'Education et à MM. les Commissaires d'Écoles.

A l'occasion de l'ouverture des classes, on voudra bien se rappeler que notre librairie offre, outre l'assortiment le plus complet de LIVRES CLASSIQUES, le choix le plus varié de CARNETS, que l'on puisse désirer, qui étant tous fabriqués à notre MANUFACTURE DE SAINT-JEROME, peuvent avec la supériorité de nos papiers, et la modicité de nos prix, défier toute compétition.

Les Papiers foiscap et à dessin, les Plumes métalliques de Blancy, Peure & Co, les Encres Toiry-Maorin, ainsi que les autres fournitures pour les écoles, lui seront fournis avec le double avantage de la meilleure qualité et du plus bas prix. Listes des Prix, Echantillons de Papiers etc., envoyés sur demande.

LIBRAIRIE J. B. ROLLAND & FILS 6 a 14, rue Saint-Vincent, 25 j. 89 MONTREAL

EDOUARD CLARK BOUCHER ETAL NO. 1, | MARCHÉ ST-JEROME

M. Clark aura toujours pour servir ses pratiques des viandes fraîches de toutes sortes et de premier choix. Votre commande est respectueusement sollicitée.

E. GIBault MAGASIN d'Épicerie, Vins, Liqueurs, Grains, PROVISIONS, FERONNERIES, FAIENCE, CHAUSSURES, Etc COIN DES RURS

Jacques-Cartier et Dumont (Batage Horvieux.) St-Jerôme, 2 janvier 1882

Gaucher et Teimosse IMPORTATEURS DE: Vins, Liqueurs, Epicerie

242, 244 et 246 rue Saint-Paul VIS-A-VIS LA RUE ST-VINCENT Département des Provisions: Nos. 87, 89, 91 et 93 rue des Commissaires MONTREAL, P. Q. 12 Avril 1888

S. G. LAVIOLETTE, MARCHAND

Ferronneries, Peintures, Vernis. Faience, Poterie, Verrerie, Etc.

Courroies pour moulins de toutes sortes, scies rondes, coffres forts, aussi poêles, charbon, etc.

A l'enseigne du Godendard RUE SAINT-GEORGES, Près du Marché S. G. LAVIOLETTE. ST-JEROME.

LA BANQUE DU PEUPLE EN FACE DU PONT ST. JEROME

Bureau ouvert pour dépôt et escompte de 10 à 3 heures, ferme à 1 P. M. le samedi. Intérêt payé sur dépôts à terme. Traités et lettres de change achetées et vendues payables dans toutes les parties du monde.

J. A. THEBERGE Gérant Jérôme, 20 Mai 1886.



Aux Annonceurs dans la "Gazette"

Les personnes qui enverront les annonces pour être insérées dans la Gazette du Canada, voudront bien observer les règles suivantes:

1o Adresses: "La Gazette du Canada Ottawa, Canada." 2o Indiquer le nombre d'insertions requises.

3o Remettez invariablement les prix de telles annonces avec celui d'un numéro de la Gazette, comme il est expliqué plus bas, autrement elles ne seront pas insérées. Les prix sont: dix cents par ligne pour la première insertion, et cinq cents pour les insertions subséquentes, chaque chiffre comptant pour un mot. Aucune annonce n'est publiée pour moins qu'une piastre.

Les abonnés remarqueront aussi que "a bonnement de \$4.00 par année est invariablement payable d'avance et que la Gazette sera retranchée à l'expiration du terme payé ainsi d'avance. On charge 10c par numéro et lorsqu'on en a besoin de plus d'un il faudra payer également le même prix pour chacun de ces numéros.

BROWN CHAMBERLIN Imprimeur de la Reine Bureau de l'Imp. de la Reine 1er avril 1886.

FABRIQUE DE Meubles et de Rouets



P. L. Y. VEZINA RUE ST-JEROME | ST-JEROME MAGASIN (En face de l'Hotel Barsalou)

Sideboards, Tables, Canapes, Chaises, Sets de salon, Sets de chambre, etc., etc. Rouets, Moulins à laver, etc., etc.

Toujours en mains, Bois préparé pour bâtisses, tels que Moulures et Tournage. Decoupage, Plainage, Fixtures, et se chargera aussi de tous ouvrages quelconques y compris menuiserie de maisons et d'église, etc., etc.

Achats de bois de toutes sortes, soit secs ou en bûches, au plus haut prix. Ancien Moulin de M. G. LAVIOLETTE, Vain de M. Pepin.

Le chemin est ouvert en face de la Montée de Montigny. 5 a. 1 a

J. McCARTHY & SON Brewers and Malsters PRESCOTT, Ont. (BRANCH AT ST-JEROME) WALE AND PORTER A SPECIALTY. Importer of Cigars, Syrups, Ginger Beer, &c. M. J. A. BELANGER, Sole Agent. RUE ST-JEROME, | ST-JEROME.

HOTEL CENTRAL PAR A. LEFEBVRE

Cet hôtel est situé à environ trois milles de la ville de St-Jerôme. Les patrons de l'établissement reçoivent les visiteurs avec la plus grande courtoisie. N'oubliez pas de vous arrêter en passant pour jouer un air de piano.

Les LIQUEURS sont de 1er CHOIX et les pratiques sont servies avec le plus grand soin et la plus grande délicatesse possible. A. LEFEBVRE. LA CHAPELLE

AVIS

EST par le présent donné que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la compagnie du chemin de fer de "Grand Nord" aura lieu au bureau de la compagnie au 17, rue de la Place d'Armes, en la cité de Montréal, le 4 MARS prochain à MIDI, pour l'élection des Directeurs, et autres affaires généralement.

L. A. GLOBENSKY, Sec-trés.

PIERRE SIMARD SUCCESSION DE W. E. ELLIOTT MAGASIN

D'Épicerie, Vins, Liqueurs, Grand, PROVISIONS, FAIENCE, COIN DES RURS

St-Geo ge et Ste-Anne Station Hill et

Volailles! Volailles!!

Les amateurs de belles volailles trouveront toujours chez le soussigné les sortes variées de canards, tel que: Pekin, Barbary, et autres canards domestiques très recherchés. Pour donner plus d'avantage à ceux qui en désire le plus vendra les œufs de canards Pekin seulement \$1.00 par douzaine, et les domestiques de 1er choix pour 50c. Aussi œufs d'oies, \$1.00 la douzaine, de Daims, 60c., poules Pintades, 25c. Afin d'avoir constamment des œufs frais à offrir à ses pratiques, il tient chez lui les plus belles qualités de poules que l'on puisse trouver. Les amateurs de volailles de toutes les sortes telles que ci-haut décrit, trouveront toujours de quoi à les satisfaire en s'adressant à

EUST. BRISEBOIS Saint-Jerôme.

PROPRIETE A VENDRE Belle résidence dans la montée Montigny. Conditions faciles. S'adresser à

J. B. LEBRUN.



Statut du Canada ET PUBLICATIONS OFFICIELLES.

Les Statuts et quelques-unes des publications du Gouvernement du Canada sont en vente à ce bureau, ainsi que certains actes séparés. Une liste de prix sera envoyée sur demande. Les Statuts Révisés sont maintenant prêts. Prix de deux volumes, \$5.00.

B. CHAMBERLIN, Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie. Département des Impressions et de la Papeterie Publique Ottawa, 17 mars 1886.